

recommandant encore une fois, en son nom, de bien réfléchir sur tout ce qu'il y a d'essentiel dans cette affaire, ainsi que Sa Maj. s'en est exprimée dans sa Lettre; de peser, en même tems, tout ce qu'elle vous a fait écrire à ce sujet, & de faire là-dessus, le plutôt possible, selon votre sagesse & votre zèle accoutumé, les représentations les plus respectueuses à Sa Sainteté pour lui faire envisager combien il importe de prévenir les suites fâcheuses qui résulteroient de cette promotion, laquelle ne manqueroit pas d'irriter toute la Nation Polonoise, jalouse d'une semblable préférence, & de la porter à des démarches auxquelles il ne seroit pas aisé de remédier. La première seroit de ne plus recevoir de Nonce Apostolique dans le Royaume. & de prétendre que le Primat seul fût autorisé à remplir cette place, comme Légat né du St. Siège. Cependant, pour éviter tout ce qui pourroit exposer le Roi à devoir un jour rendre compte à Dieu des maux vraiment déplorables qui en seroient la suite, Sa Majesté souhaite que Votre Eminence parle bien clairement sur ce sujet; ne doutant pas, que lorsque le Souverain Pontife, qui gouverne si glorieusement l'Eglise, aura prévu les inconvéniens d'une méintelligence aussi dangereuse pour la Religion, Sa Sainteté ne soit très-éloignée de rien faire qui puisse le moins du monde en devenir l'occasion. Voilà ce que j'ai l'honneur d'exposer à V. Eminence en conformité des ordres gracieux que le Roi m'a donnés.

Je dois vous ajouter, que la Nation Polonoise, sur les premières nouvelles qu'elle eut de cette affaire, s'en trouva très-offensée, & qu'elle auroit fait éclater son ressentiment dans la dernière Diète, si elle n'en avoit été détournée par les soins prévoyans de Sa Majesté. Cette Nation,

est